



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°3/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du Val
Pendant la durée du tournage

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation et des personnes pendant la durée du tournage»

ARRETE

Article 1^{ER}: La circulation sera interdite rue du Val pendant la durée du tournage le 12 mars
2022 de 8H à 10H et de 16H à 18H.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'organisateur du tournage.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue
du Val.

Fait à IVILLE,
Le mardi 8 mars 2022
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE

